

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 6 décembre 2023**

Numéro Délibération	90/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

Convocation transmise le 30 novembre 2023

objet de la délibération	Services municipaux – Régie de recettes des services de restauration et de garderie scolaires – Actualisation des tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Bérange VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURAË / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

**Excusés :** /

**Absente :** Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jérémy GARCIA rapporte l'affaire ;

Le SIVOM Bérange Cadoule et Salaison, qui exerce la compétence « confection et fourniture de repas aux restaurants scolaires et ALSH » des communes adhérentes, nous a informés de la revalorisation des prix d'achat des prestations alimentaires suite au renouvellement du marché de restauration avec Sud Est Traiteur / Compass Group, à hauteur de 14%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En conséquence, je vous propose d'actualiser nos tarifications au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par ailleurs, il convient d'ajouter un nouveau tarif pour la prestation « repas adulte » à destination des agents, enseignants ou autres intervenants extérieurs déjeunant sur les temps de restauration des écoles ou ALSH.

**Tarification des prestations :**

Prestation	Tarif
Garderie du matin	0,60 €
Garderie du soir	0,60 €
Repas « enfant »	3,70 €
Repas « adulte »	4,10 €
Repas « majoré »	5,00 €

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

**Tarification sociale pour les repas « enfant » selon barème de ressources :**

Tranches de revenus *		Tarif social
Personne seule avec enfant(s)	Couple avec enfants	
Jusqu'à 900,00 €	Jusqu'à 1.050,00 €	0,70 €
de 900,01 € à 1.050,00 €	de 1.050,01 € à 1.200,00 €	1,00 €
de 1.050,01 € à 1.200,00 €	de 1.200,01 € à 1.350,00 €	1,30 €
de 1.200,01 € à 1.350,00 €	de 1.350,01 € à 1.500,00 €	1,60 €
de 1.350,01 € à 1.500,00 €	de 1.500,01 € à 1.650,00 €	2,20 €

\* Revenus de toute nature perçus en moyenne sur les 3 derniers mois (déduction faite du loyer et charges locatives)

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant  
**Abstentions :** Néant  
**Contre :** Néant  
**Pour :** 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne